

# BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR en apprentissage

## SP3S - SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL

Le BTS SP3S – Services et prestations des secteurs sanitaire et social forme des professionnels qui exercent des fonctions administratives et de gestion dans des établissements médicaux et sociaux. Ils mettent leurs compétences techniques et relationnelles au service de publics demandeurs de soins, de services, de prestations sociales. Ils analysent les demandes et les besoins, permettent l'accès aux droits, proposent des services et prestations et savent animer une équipe.

**Conditions d'accès à la formation :** Le BTS est ouvert à tous les bacheliers mais s'adresse en priorité à ceux du bac professionnel (SPVL - services de proximité et vie locale, ASSP, -accompagnement soins et services à la personne, SAPAT - services aux personnes et aux territoires), des bacs technologiques ST2S (sciences et technologiques de la santé et du social) et STMG (sciences et technologies du management et de la gestion)



**DÉBUT DES COURS :**  
**SEPTEMBRE 2021**

### Programme de la formation

#### Enseignements techniques

- Pratiques et connaissances professionnelles
- Institutions et réseaux,
- Publics,
- Prestations et services,
- Techniques de l'information et de la communication professionnelle,
- Relations de travail et la gestion des RH,

- Techniques de gestion administrative et financières des méthodologies appliquées au secteur sanitaire et social

#### Enseignements généraux

- Culture générale et expression,
- Langue vivante étrangère

### Rythme d'alternance

2 jours en formation  
3 jours en entreprise

### Lieu de formation

PLATEFORM  
6-8 rue Gaston Lauriau  
93100 Montreuil



**PlateForm'**  
La formation accessible

**CFA**  
**SACEF**

## Missions en entreprise

Les missions des apprentis en BTS SP3S au sein des structures :

- Participation à l'accueil, l'orientation des personnes.
- Identification des besoins des usagers afin de les mettre en relation avec les services adéquats.
- Travail en réseau avec les partenaires de la structure.
- Gestion des dossiers des prestations et instruction en fonction des besoins identifiés.
- Coordination et animation d'équipe, participation à la gestion des compétences.
- Participation dans une démarche de gestion de projet : réalisation d'enquêtes, analyse de données, proposition d'actions.

## Les étapes du recrutement



le candidat a une entreprise

le candidat n'a pas d'entreprise

Validation des missions de l'entreprise par le responsable pédagogique de l'établissement partenaire et le Conseiller professionnel du CFA.

6. Il suit des ateliers de recherche d'entreprise avec le Conseiller professionnel du CFA.

Signature du contrat d'apprentissage (CERFA)

7. À la rentrée, il intègre l'école et bénéficie d'une convention de formation avec un accompagnement par le Conseiller professionnel du CFA (formations et ateliers de recherche d'entreprise) jusqu'à la signature du contrat.

8. A la rentrée, l'apprenti intègre l'entreprise et l'école, il reste en contact avec son Conseiller professionnel

Signature du contrat d'apprentissage (CERFA) et intégration dans l'entreprise.

**Un conseiller professionnel vous est dédié pour vous accompagner à toutes les étapes du contrat (recrutement et suivi pendant la formation). Pour le contacter directement, rendez vous sur la fiche formation du site du CFA SACEF [www.cfasacef.fr](http://www.cfasacef.fr)**

## Pour plus d'informations

[a.schaffer@cfasacef.fr](mailto:a.schaffer@cfasacef.fr)

Site : [www.cfasacef.fr](http://www.cfasacef.fr)

Contactez le référent handicap :  
[handicap@cfasacef.fr](mailto:handicap@cfasacef.fr)



## Métiers visés

- Secrétaire-assistante Maison de retraite, Maison médicalisée
- Gestionnaire conseil dans un organisme de sécurité sociale,
- Responsable de secteur en service d'aide à domicile,
- Assistant médical en centre de lutte contre le cancer ou les addictions,
- Conseiller d'action sociale dans une mutuelle,
- Coordonnateur d'activités sociales, assistant aux délégués à la tutelle.

## Poursuite d'études

- Licence sciences sanitaires et sociales
- Licence professionnelle gestion des entreprises de l'économie sociale et solidaire
- Licence professionnelle intervention sociale spécialité médiation sociale
- Licence professionnelle spécialité gestion de la protection sociale

## Tableau des rémunérations

Ancienneté dans le contrat	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et +
1 <sup>re</sup> année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC
2 <sup>e</sup> année	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC